

# Se former avec SIMPLES

## FORMATION A DISTANCE

### Réglementation et Bonnes Pratiques de Fabrication des cosmétiques artisanaux

Lundi 18 et mardi 19 Janvier 2021

ou lundi 25 et mardi 26 Janvier

**Objectif :** Aborder sereinement l'activité de fabrication artisanale de cosmétiques, en conformité avec les dispositions réglementaires.

**Intervenant :** Sylvain TURINA

**Horaires :** 9h-11h30 et 14h-17h30

**Thèmes abordés :**

- les enjeux du règlement européen : importance de la protection du consommateur
- les règles d'étiquetage d'un produit cosmétique
- démarches administratives à suivre pour mettre sur le marché un produit cosmétique
- comprendre le raisonnement des personnes évaluatrices de la sécurité et des personnes en charge des contrôles (répression des fraudes)
- apprendre à rédiger et transmettre les éléments nécessaires à l'évaluation de la sécurité de votre produit
- acquérir des compétences sur les informations essentielles selon les matières premières
- avancer sur vos démarches administratives et déclaratives : atelier pratique pendant la formation

***Une semaine avant la formation, la documentation technique nécessaire au suivi de la formation vous sera envoyée par mail par le formateur.***

**Formation ouverte aux producteurs.trices et sympathisant.e.s SIMPLES:**

- Adhésion sympathisant.e de 70€ demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent.e SIMPLES
- 6 places disponibles pour les personnes éligibles VIVEA. Participation prise en charge par le fonds de formation.
- 2 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA.
- Participation : Producteurs .trices SIMPLES, **125 € les 2 jours**  
Sympathisant.es SIMPLES, **250 € les 2 jours**

**Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale et les personnes ayant déjà la mallette sont prioritaires :**

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 125 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- le paiement éventuel d'une adhésion.

**Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 378 € pour les 2 jours**  
Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

## Logistique

Pour participer à cette formation vous aurez besoin :

- D'une bonne connexion internet
- D'un casque muni d'un micro

Les codes d'accès et la plateforme de visioconférence vous seront communiqués 3 jours avant la formation, afin que vous puissiez télécharger le logiciel à l'avance si nécessaire.

## modalités d'assistance technique

Léa Rodier, secrétaire administrative , sera joignable au 06 41 27 41 52 entre 8h30 et 9h30 tous les jours de formation, en cas de soucis de connexion.

## modalités d'assistance pédagogique

Sylvain TURINA sera disponible

- par mail : [sylvainturina@yahoo.fr](mailto:sylvainturina@yahoo.fr)
- par téléphone pendant la formation : 06 62 50 24 80



# Bulletin d'inscription FORMATION A DISTANCE

Formation : Réglementation et BPF cosmétiques artisanaux

**Lundi 18 et mardi 19 Janvier 2021**  
**ou lundi 25 et mardi 26 Janvier**

**A retourner avant le 10 Janvier à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:**

Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST  
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.

**Adhésion** – Je ne suis pas adhérent, j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque de 70 € à l'ordre de SIMPLES.**

Mme – M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... em@il : .....

## Choix de la session

Je participe à la session des **18 et 19 janvier**

Je participe à la session des **25 et 26 janvier**

## Coût de la formation (chèque à envoyer à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :

Je suis éligible VIVEA : **prise en charge complète par le fond de formation (6 places)**  
– **Je joins un chèque de caution de 150 € (non encaissé)**

Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : **120 €**

Je suis sympathisant.e non éligible VIVEA : **250 €**

} (2 places maxi)

Statut actuel VIVEA N° de Siret : <input type="text"/>	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP (originaux) à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

**Date et signature :**